

**RÉSIDENCE AUTONOMIE  
CAMILLE SAINT-SAËNS**  
*Liivret d'accueil*



Chers résidents, chères résidentes,

Vous venez de vous installer dans votre nouveau logement au sein de la Résidence Autonomie Camille Saint-Saëns dont la gestion est assurée par le Centre Communal d'Action Sociale d'Épinay-sur-Seine.

Permettez-nous, en notre nom et celui du Conseil d'administration du CCAS, de vous souhaiter très sincèrement et très chaleureusement la bienvenue !

Cette résidence non médicalisée accueille des personnes d'au moins 60 ans, seules ou en couple, dans des logements privatifs dans un environnement sécurisé.

Le livret d'accueil, que vous tenez entre vos mains, a été spécialement conçu pour vous aider à découvrir et à vous familiariser avec votre nouveau foyer que ce soit au niveau de son organisation ou des services qui vous sont proposés. Nous les avons voulus nombreux et conçus pour vous garantir un cadre de vie agréable, convivial et serein.

Si certaines de vos interrogations utiles à votre vie quotidienne demeurent malgré tout, l'équipe de professionnels qui vous entoure reste à votre écoute pour y répondre.

La Ville d'Épinay-sur-Seine a à cœur d'accompagner ses seniors et leur permettre d'avancer en âge dans les meilleures conditions possibles. C'est dans cet esprit que nous vous souhaitons, à nouveau, une bonne installation !



**Hervé CHEVREAU**  
Maire d'Épinay-sur-Seine  
Vice-président de Plaine Commune  
Président du CCAS



**Bernadette GAUTIER**  
Adjointe au Maire  
déléguée aux Seniors

## SOMMAIRE

1- PRÉSENTATION.....	Page 5
2- LE CADRE DE VIE.....	Page 5
3- LES ESPACES COLLECTIFS.....	Page 6-7
4- LES SERVICES PROPOSÉS .....	Page 8
5- LES MODALITÉS D'ADMISSION.....	Page 9
6- LES COMMISSIONS D'ADMISSION .....	Page 9
7- REDEVANCE ET AIDES FINANCIÈRES.....	Page 10
8- L'ÉQUIPE AU SERVICE DES SENIORS.....	Page 10
9- LES INSTANCES PARTICIPATIVES DE LA RÉSIDENCE.....	Page 11
10- INFOS PRATIQUES .....	Page 11

## PRÉSENTATION

### Historique et cadre légal :

La résidence Camille Saint-Saëns, ouverte depuis le 2 février 2009, est une résidence autonomie non médicalisée accueillant des personnes d'au moins 60 ans, seules ou en couple.

Classée établissement social et médico-social, la résidence se conforme aux exigences légales du Code de l'Action Sociale et des Familles et du Code de la Construction et de l'Habitation.

Elle répond à la loi dite 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, et également au décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 pris en application de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, relatif aux résidences autonomie et portant diverses dispositions concernant les établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées.

Le bâtiment est la propriété du bailleur Seqens Solidarités. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville loue et gère une partie des locaux.

La résidence Camille Saint-Saëns a la particularité de partager ses murs avec l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) Jacques Offenbach, géré par l'association ARPAVIE, qui accueille des personnes âgées dépendantes. Les deux établissements partagent également un certain nombre d'actions.

## LE CADRE DE VIE

La résidence Camille Saint-Saëns se compose de parties privatives et collectives qui ont toutes été pensées de manière à garantir un maximum de confort et de sécurité aux résidents. De nombreux espaces dédiés à la vie en collectivité et diverses prestations sont proposés et mis à disposition afin d'optimiser la qualité de vie des résidents au sein de la structure.

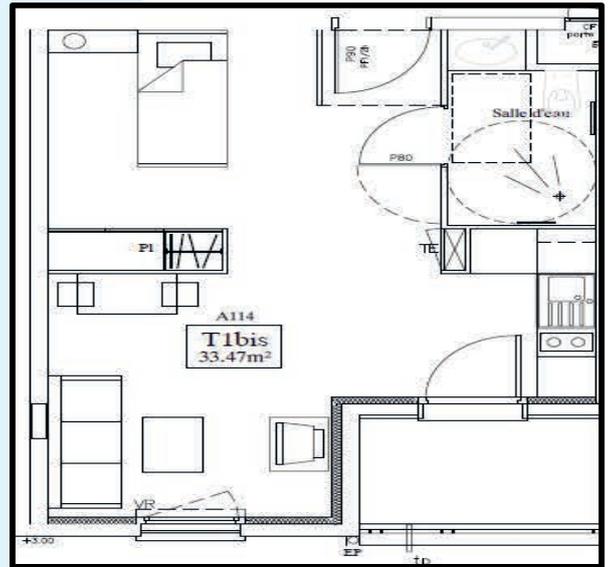
### Les espaces privatifs

Avec une capacité d'accueil de 51 personnes, la résidence est dotée de 39 studios d'une superficie de 33 m<sup>2</sup> (type T1 bis) accueillant des personnes seules et 6 appartements T2 d'une superficie moyenne de 42 m<sup>2</sup> accueillant des couples ou personnes seules. Les logements sont équipés comme suit :

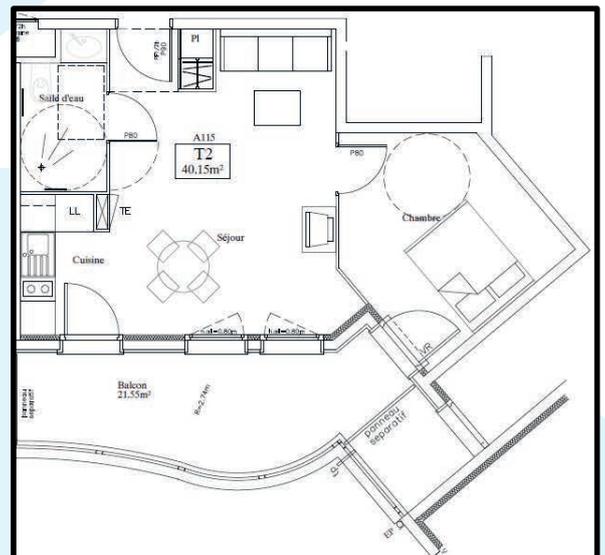
- > Une pièce à vivre comprenant un espace salon et un espace nuit, deux prises de télévision et de téléphone, un placard avec étagères et penderie. Les T2 disposent d'une chambre supplémentaire.
- > Une kitchenette avec un plan de travail, deux plaques de cuisson électriques, un évier, une arrivée d'eau et une évacuation pour l'électroménager.
- > Une salle d'eau disposant d'une douche à l'italienne et un plan vasque, de WC suspendus, d'un sèche-serviettes et de barres d'appui.
- > Un balcon (à l'exception de quelques logements).

**Chaque logement dispose d'une boîte aux lettres située dans le hall d'accueil.**

## Aperçu et plan d'un appartement T1



## Aperçu et plan d'un appartement T2



## LES ESPACES COLLECTIFS

### Le hall d'accueil

Véritable lieu de vie, le hall d'accueil a été aménagé dans un esprit cosy. C'est un lieu de détente et d'échanges.



## LE SALON

L'espace est équipé d'une bibliothèque, d'une télévision et d'un ordinateur. C'est un lieu propice à la détente à la lecture, aux recherches, ou encore pour suivre des émissions seul ou en groupe et partager ainsi des moments conviviaux.



## LE JARDIN

Très apprécié par les résidents, en particulier durant les beaux jours, cet espace vert partagé avec l'EHPAD Jacques Offenbach est idéal pour se ressourcer, s'aérer et pratiquer des activités. Le jardin abrite également un kiosque, pensé pour être un lieu de vie. Des programmations musicales et des événements festifs sont organisés dans ce lieu.



## LE RESTAURANT

Le restaurant est ouvert le midi en semaine, hors jours fériés. Lumineux et climatisé, il offre aux seniors la possibilité de déjeuner dans un espace très convivial. Des repas sains et équilibrés sont confectionnés sur place par un prestataire de restauration. Les menus proposés sont variés et peuvent être adaptés selon les goûts et régimes alimentaires des convives, les repas sont composés d'une entrée, d'un plat, d'un fromage, d'un dessert et d'une boisson chaude. Le restaurant accueille également les retraités spinassiens de plus de 60 ans et autonomes. L'inscription se fait auprès de l'accueil de la résidence. Les tarifs dépendent des ressources mensuelles du bénéficiaire. La résidence dispose également d'une tisanerie aménagée où des ateliers cuisine sont organisés.



## LES SERVICES PROPOSÉS



### Navette et livraison de la résidence

Ce service assure les transports à Épinay-sur-Seine et dans les villes limitrophes. Un agent de la résidence, véhiculé, accompagne les résidents pour leurs courses ou rendez-vous, sur inscription auprès de l'accueil. Des livraisons à domicile de charges lourdes (pack d'eau), peuvent également être assurées par l'agent en charge de la navette.



### Gardiennage et sécurité

La nuit et le week-end, un gardien est présent. Il peut ainsi intervenir en cas d'urgence. Lorsque les résidents optent pour le service facultatif de télé-assistance, c'est lui qui est prévenu lorsqu'une alarme se déclenche.



### Buanderie

Une buanderie est à la disposition des résidents. Elle comprend deux machines à laver, deux sèche-linge, une table et un fer à repasser. Leur utilisation est gratuite. Seule la lessive est à fournir.



### Accès internet

Un ordinateur avec un accès à internet est mis à disposition des résidents afin qu'ils puissent effectuer leurs démarches administratives, communiquer avec leurs proches ou se divertir.



### Animations, actions de prévention et événements festifs

Des activités et rencontres sont proposées de manière régulière par l'équipe de la résidence. Le planning est affiché à l'accueil à chaque début de mois. Les retraités spinassiens de plus de 60 ans et les résidents de l'EHPAD Jacques Offenbach peuvent également y participer. Afin de répondre aux envies et besoins de chacun, les activités et ateliers proposés sont diversifiés. Les résidents peuvent profiter régulièrement d'ateliers gymnastique, nutrition, mémoire, artistique... Afin de favoriser les échanges entre les résidents et les seniors spinassiens, des événements festifs sont également proposés au sein de la résidence (barbecue, repas de Noël, galette des rois, goûter d'anniversaire...). Lors des différentes instances d'expression, les résidents peuvent proposer des idées d'activités.



### Parking

Un parking souterrain est mis à disposition des résidents. Les visiteurs quant à eux peuvent avoir accès à un parking devant la résidence.



### Le projet d'accompagnement personnalisé

Dans les semaines qui suivent l'admission, le résident est reçu par la direction afin d'élaborer son projet personnalisé. Ce projet vise à déterminer les attentes, les habitudes de vie, les capacités et les besoins du résident, afin de lui proposer un accompagnement adapté visant à favoriser son intégration, son bien-être et le maintien de son autonomie au sein de la structure.



### Afin de faciliter les démarches, les soins et les loisirs, la résidence propose des services complémentaires :



### Permanences administratives

Une permanence administrative est organisée deux fois par mois pour aider les résidents à réaliser leurs démarches administratives.



### Pédicure

Une pédicure-podologue passe à la résidence tous les deux mois.



### Le salon de coiffure

Les résidents ont la possibilité de se rendre au salon de coiffure ouvert une demi-journée par semaine. Cet espace est partagé avec l'EHPAD Jacques Offenbach.  
*N.B : sur rendez-vous*



### Club Senior

Le Club Senior est un lieu de rencontres et de loisirs pour les Spinassiens de plus de 60 ans. Cet espace est ouvert aux résidents de Camille Saint-Saëns. Il propose des activités manuelles, danses de salon, initiations à l'aquarelle ou à l'informatique...



### Chambre d'hôte

Pour favoriser le maintien du lien avec les proches, une chambre d'hôte commune à la résidence et à l'EHPAD Jacques Offenbach permet d'accueillir la famille une ou plusieurs nuits.

## LES MODALITÉS D'ADMISSION

La résidence accueille des seniors d'au moins 60 ans et autonomes situés en groupe iso-ressources (GIR) 5 ou 6. Les personnes en GIR 4 pourront être admises après signature des conventions liant la résidence Camille Saint-Saëns, un EHPAD ainsi qu'un établissement de santé selon les critères définis par la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

### Les formalités d'admission

Les demandes se font par dossier d'admission, envoyé par courrier à domicile. La résidence n'étant pas médicalisée, les renseignements demandés sont d'ordre administratif.

Le dossier de demande contient également un questionnaire sur les attentes et besoins.

### Les documents à fournir sont

- > Photocopie de la carte d'identité ou de la carte de séjour.
- > Photocopie de l'attestation de carte vitale.
- > Photocopie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition.
- > Photocopie du livret de famille.
- > Une attestation de l'assurance habitation.
- > Une attestation de l'assurance du véhicule (le cas échéant).
- > Le carnet de vaccination de l'animal de compagnie (le cas échéant).
- > Une liste de personnes à prévenir en cas d'urgence.
- > Le contrat d'obsèques (le cas échéant) et/ou les directives anticipées.

## LES COMMISSIONS D'ADMISSION

**Lorsqu'un appartement se libère, les dossiers en attente sont étudiés en commission d'admission.**

Les critères étudiés sont :

- > La date de la demande.
- > Le niveau d'autonomie.
- > L'urgence de la situation individuelle du(des) demandeur(s).
- > Le maintien ou le retour dans un environnement familial (présence de famille ou d'amis à proximité...).
- > La motivation à intégrer une résidence autonomie pour personnes âgées.
- > Les capacités financières pour régler la redevance en tenant compte de toutes les aides possibles.
- > L'adéquation entre les besoins et les attentes du demandeur et le fonctionnement de la résidence.
- > L'appartenance à une caisse de retraite dite « réservataire » \*.

*\* Les caisses réservataires sont des caisses de retraite complémentaires qui ont participé financièrement à la construction de la résidence et qui, de ce fait, ont des droits prioritaires au logement pour leurs ressortissants.*

## REDEVANCE ET AIDES FINANCIÈRES

Tous les mois, une redevance comprenant les charges de fonctionnement de la résidence est à payer. Elle peut être réglée par chèque ou par prélèvement bancaire. Le budget de la résidence est voté annuellement en Conseil d'administration du CCAS. Le tarif hébergement est fixé par le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et fait l'objet d'un arrêté, affiché dans le hall de la résidence.

La résidence est conventionnée avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour le versement de l'Aide Personnalisée au Logement (APL) et elle est habilitée à l'Aide Sociale à l'Hébergement par le Département. Ces aides peuvent être versées selon les ressources.

## L'ÉQUIPE AU SERVICE DES SENIORS

### L'équipe de la résidence :

#### > La direction

Chargée de l'organisation générale de la résidence. Elle dépend hiérarchiquement du Pôle population âgée du CCAS.

#### > Un agent d'accueil et d'accompagnement

Chargé de l'accueil, de l'animation, de l'accompagnement et de l'orientation des résidents dans certaines démarches et du suivi de la satisfaction du restaurant.

#### > Un agent polyvalent

Chargé de l'accompagnement des résidents en véhicule pour leurs courses, sorties médicales et culturelles. Il assure également la petite maintenance au sein des parties privées et collectives de la résidence, ainsi que l'aide au port de charges lourdes au domicile des résidents. Il participe également aux animations du Pôle population âgée de la Ville et assure le remplacement de l'agent de restauration pendant ses congés.

#### > Un agent de restauration et d'entretien

Chargé du service en salle au restaurant tous les midis en semaine (hors jours fériés), ainsi que de l'entretien quotidien de la structure.

#### > Un gardien

Présent à la résidence les nuits et les week-ends, il peut être appelé en cas d'urgence. Il reçoit également les appels du service de téléassistance. Il est chargé du nettoyage des parties communes en l'absence de l'agent d'entretien.

### Les intervenants extérieurs

> **Dans le cadre des animations et actions de prévention** : tout au long de l'année, la résidence propose diverses animations et ateliers animés par l'agent d'accueil et d'accompagnement et par des prestataires extérieurs conventionnés avec le CCAS.

> **Dans le cadre du maintien à domicile** : les résidents ont la possibilité de faire intervenir à leur domicile des intervenants de leur choix (aide à domicile, infirmier, médecin, service de ménage...) et également d'installer la téléassistance.

> **Dans le cadre des travaux** : en cas de besoin de travaux dans les appartements, les résidents doivent en informer la direction qui déterminera, selon la nature des travaux ou des réparations à réaliser, si le service technique de la Ville doit intervenir ou bien s'ils sont à réaliser par le résident.



## RÉSIDENCE CAMILLE SAINT-SAËNS

1 allée Berthier  
93800 Épinay-sur-Seine  
[www.epinay-sur-seine.fr](http://www.epinay-sur-seine.fr)